



Fermer

## Immeubles saufs à Beauregard

### La Préfecture de la Sarine refuse le permis de démolition d'immeubles à Beauregard et à Richemond

CLAIRE PASQUIER

**Patrimoine** Carl-Alex Ridoré a bouclé un dossier important avant de rendre les clefs de la Préfecture de la Sarine. En date du 29 décembre, il a refusé le permis de démolition des immeubles sis aux numéros 6 et 8 de l'avenue de Beauregard et au numéro 5 du chemin de Richemond, à Fribourg. La demande de permis prévoyait également la construction de nouveaux immeubles et d'un parking, indique un communiqué de la Préfecture de la Sarine. Une décision accueillie avec soulagement par l'association Pro Fribourg, «qui se bat depuis 2014 pour le maintien de ces bâtiments par voie de recours et d'oppositions», confie sa secrétaire générale Sylvie Genoud Jungo.

C'est que ce projet immobilier a connu nombre de rebondissements depuis sa mise à l'enquête en 2014. En plus de trois oppositions, une pétition lancée par un groupe citoyen engagé pour la sauvegarde du patrimoine architectural des XIXe et XXe siècles avait récolté plus de 1600 signatures. En 2018, la Préfecture de la Sarine avait cependant délivré le permis, fondant sa décision sur le fait que le Plan d'aménagement de détail (PAD), dans lequel s'inscrivait la démolition de l'ensemble, avait été approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC).

#### Renvoyé à la préfecture

Un recours de Pro Fribourg contre la décision préfectorale avait été formulé au Tribunal cantonal (TC) qui l'avait alors annulée et renvoyé le dossier à la préfecture en 2019. Selon le TC, la procédure relative au PAD avait fait totalement abstraction des intérêts de la protection des biens culturels. Le préfet a ainsi dû procéder à un contrôle préjudiciel du

[Article précédent](#)

Article 42 / 64

[Article suivant](#)